



Les mesures conservatoires

En cas de voie d'eau et d'invasion partielle

- Laissez un professionnel effectuer les mesures de sauvegarde
- Etanchez la brèche en veillant à la colmater
- Protégez le bateau de l'humidité
- Si nécessaire, sortez le bateau de l'eau
- Asséchez les fonds, rincez et nettoyez ce qui peut l'être (moteur, planchers ...)
- Débranchez les alimentations électriques
- Ne jetez rien

Vol par effraction

- Refermez le bateau afin de ne pas risquer de second vol, sans effraction pour celui-ci
- Condamner provisoirement l'ouvrant ou le panneau forcé est donc très important